

PROFIL DE POSTE

Responsable conduite STEP et postes de pompage (H/F) Direction Eau et Assainissement Cadre d'emplois des Techniciens

Placé(e) au sein de l'unité fonctionnelle exploitation assainissement de la direction eau et assainissement, en binôme avec un autre responsable conduite STEP et postes de pompage, sous la responsabilité du responsable exploitation assainissement.

Missions

- Entretien, maintenance et réparations des équipements (STEP et postes de pompage), à réaliser en étroite collaboration avec 2 autres techniciens de l'unité « conduite de stations d'épuration et postes de pompage » :
 - suivi du fonctionnement des stations d'épuration et postes de relèvement à des fins de diagnostic
 - saisie et exploitation des résultats d'analyses des STEP et assistance aux agents d'exploitation dans les réglages des filières de traitement
 - saisie et exploitation des temps de fonctionnement des groupes de pompage
 - gestion des équipements et organisation des opérations de maintenance, suivi de la traçabilité des interventions et mise à jour du patrimoine
 - organisation et suivi des calendriers d'analyses
 - gestion des plans d'épandage de boue des STEP
 - contrôle du respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité lors des interventions des agents (EPI, protection collective, ...)
 - suivi du fonctionnement du laboratoire interne dans l'objectif de le faire évoluer en terme qualitatif et travaux de laboratoire en cas de besoin
 - assurer l'interface avec les techniciens en charge de l'exploitation des réseaux pour toutes interventions d'hydrocurage sur les ouvrages
- Encadrement :
 - animer et piloter les équipes du secteur EST ou OUEST
 - planifier et répartir les activités des équipes en fonction de leurs compétences et des contraintes du service
 - réaliser les entretiens d'évaluation annuels des personnels encadrés directement
 - gérer les absences, les congés, les astreintes, les départs en formation et les conflits
 - participer à la définition du plan de formation collectif et individuel et à sa mise en œuvre
 - veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus et documents produits
 - vérifier les feuilles d'exécution, complétées par les agents
 - réaliser des comptes rendus réguliers du déroulement de l'exploitation au responsable de l'unité fonctionnelle
 - veiller à la bonne application des règles techniques et des normes lors des travaux en régie
 - en l'absence du technicien responsable de l'autre secteur et/ou du technicien responsable de l'atelier de maintenance, suppléer ce(s) dernier(s)
- Gestion administrative et budgétaire :
 - mettre à jour les manuels d'auto-surveillance des STEP
 - participer à la préparation budgétaire et à la programmation des opérations de renouvellement des équipements
 - participer aux choix d'acquisition de matériel et équipements
 - gérer les approvisionnements en produits chimiques divers et en matériel pour les équipes
 - produire les éléments techniques nécessaires à la réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, les bilans STEP, bilans de fonctionnement des postes de pompage
 - rédiger les rapports circonstanciés en cas de sinistres et participer aux expertises
 - établir les déclarations de déversement au milieu naturel à la police de l'eau en cas d'incident

Profil

Connaissance de la réglementation en matière d'assainissement
Compétences en hydraulique, électromécanique, électrotechnique
Connaissance des techniques en matière de traitement des eaux usées, des filières de déshydratation des boues, des travaux de laboratoire et d'analyses des eaux usées
Maîtrise de l'outil informatique WORD-EXCEL et des logiciels métiers TOPKAPI-MESURESTEP-AUTOSTEP-PC Win
Aptitude à l'encadrement d'effectif important et au travail en équipe
Capacité d'analyse des situations et réactivité pour gérer les urgences
Permis B

Candidature, CV détaillé et dernier arrêté précisant votre situation administrative actuelle,
à adresser soit par courrier soit par mail (recrutement@agglo-lorient.fr)
Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 30 novembre 2018